

NOUVELLES DE ROME.

Un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, en date du 3 avril, confirmé le même jour par le Saint-Père, autorise la célébration d'un *triduum* solennel, dans les derniers jours du mois de mai, à l'occasion du centenaire de l'institution du Mois de Marie. Ce *triduum* est autorisé dans les églises des clercs réguliers pour le service des malades et dans les églises des diocèses dont les évêques en ont fait la demande. Les fidèles qui visiteront les églises où le *triduum* sera célébré pourront gagner, en accomplissant les conditions d'usage, une indulgence de sept ans, une fois chaque jour; et une fois dans les trois jours, une indulgence plénière applicable, comme la précédente, aux âmes du purgatoire.

— Par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion de la solennité de Pâques, l'Aumônerie apostolique, a fait distribuer à des familles pauvres 150 lits complets.

En outre, S. Exc. Mgr Sanminiatielli, aumônier secret de Sa Sainteté a fait, toujours par ordre du Saint-Père, diverses aumônes en argent, de telle sorte que la somme totale ainsi employée en secours charitables s'élève à douze mille francs.

— Le jour de Pâques, à 8 heures du matin, le Saint-Père, assisté de Mgr le sacriste, de Mgr l'aumônier secret et de Mgr le préfet des cérémonies, a célébré la messe dans la chapelle Sixtine.

Sa Sainteté a donné la communion à 227 personnes de Rome et du dehors.

La messe terminée, le très Saint-Père a entendu une autre messe, célébrée par un de Ses chapelains, et est rentré, vers 10 heures, dans Ses appartements.

A 11 heures et demie, le Souverain Pontife a reçu dans Sa bibliothèque privée les souhaits et les félicitations que Lui présentaient, à l'occasion des fêtes de Pâques, les Ems. cardinaux, des députations de la prélature et de Sa noble antichambre ecclésiastique et séculière.

— *L'Osservatore romano* annonce, sous la date du 16 avril, que dans la matinée, un huissier de la Cour de cassation a notifié à la Propagande la sentence relativement à la conversion des biens immeubles de la Sacrée-Congrégation.

On voit que les espérances qui avaient été exprimées d'un retour du gouvernement italien aux sentiments de l'équité étaient bien mal fondées. C'est de propos délibéré qu'il a fait un nouveau pas dans la voie de la spoliation du Saint-Siège; les protestations de l'honnêteté et de la justice ne sont pas suffisantes pour le faire reculer.

— Nous lisons dans le *Journal de Rome* :

“ L'Université Laval (Québec) vient de créer docteur en philosophie M. l'abbé Benoît Lorenzelli, professeur de philosophie au collège de la Propagande, et docteur en théologie M. l'abbé Satolli,